



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social: Jan Ollieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

60.7880.58

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Ollieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11  
Tel: +32 2 674 57 11  
Tel: +32 3 221 86 11  
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be  
brussels@vincotte.be  
antwerpen@vincotte.be  
gembloux@vincotte.be



F 142781

Rési code : 19

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : energylux	Nom, Prénom : MR. KEMPFER	Adresse : Rue Paul Dubois 76		IODEM	
N° carte d'identité :	CP + Commune : 6820 Wallein	Tél. : /		/	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/> renforcement	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art .....	<input checked="" type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276bis	<input type="radio"/> vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Art .....	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 43.202.55	Index jour : 10.9.16	Index nuit : .....
Données installation	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 020 <input type="radio"/> 025 <input type="radio"/> 032 <input type="radio"/> 040 <input type="radio"/> 050 <input type="radio"/> 063 <input type="radio"/> 080 <input type="radio"/> 100	<input checked="" type="radio"/> 95	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : .....
	Conçue pour U <sub>N</sub> : <input type="radio"/> 230 V <input checked="" type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V	Type de prise de terre : <input type="radio"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 020 <input type="radio"/> 025 <input type="radio"/> 032 <input type="radio"/> 040 <input type="radio"/> 050 <input type="radio"/> 063 <input type="radio"/> 080 <input type="radio"/> 100	<input checked="" type="radio"/> 6	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 16 mm <sup>2</sup> - Type : VLS	Dispositif diff. gén. : 10 A / 300 mA	
	Nombre de tableaux : 3		Nombre de circuits terminaux : 4/4/15

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bol de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 230kΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général 0.004 MΩ	<input type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.	Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé <input type="checkbox"/> a été plombé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé			

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	1501, 1502, 1605, 1606, 1610, 1608, 1610, 1601, 1604, 1301, 1708, défauts non protégés (TOBT), 1216, 1219, terre non raccordées, Relier les trasses des câbles UFVS à la terre, 1615, 1609, 1613/genre, 1606, 1607, 1605, 1604, 1601, câbles scelle à éliminer, 1061, Le diff 702 est HS à remplacer, défauts non protégés (102), Remarque des + cables / conducteurs 1/15
Infractions Installation existante	pour la terre → Ex; TO garage), 1607, Adapter la section des conducteurs dans les TO → 1606, 1604, 1601, Réaliser 1 circuit 14 et 1 circuits 5-L distinct 1/2 de l'autre + 1607, Vérifier le nombre de point de circuits, Miroir de section à éliminer, Relier les + connexions, Remarque de câblage de + tableaux + 1608, 1611 (câbles noir) 1604,
Remarques	Le diff 702 étage est HS à remplacer, Voir l'absence des schémas et du bâtiment parfaitement mesurés. La liste des infractions est non limitative → Suivre RGIE, si l'installation est à revoir dans son ensemble, 1608, 1219, 1601, 1603, 1606, 1613, 1604, 1601, le diff 702 est HS à remplacer. 1605 en liaison

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 03/06/2020

par le même organisme de contrôle (\*).

Agent visiteur :

Nom : Wouter Loe Agent n° : 4817 Date : 03/06/2018

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :  Schéma(s) de position : .....  Schéma(s) unifilaire(s) : .....

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.